

## DELEGATION DE SIGNATURE DE LA GREFFIERE EN CHEF

VU le code de justice administrative, en son article R. 226-6 ;

### DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : Madame Aline SIFFERT, attachée d'administration de l'Etat, reçoit délégation permanente afin de signer :

en matière juridictionnelle :

- les actes de procédures des dossiers contentieux, à l'exception de ceux ne relevant pas de la compétence de la greffière en chef ;
- les expéditions des décisions de justice rendues par la Cour ;
- les correspondances courantes ne comportant pas de décision.

Article 2 : Madame Christel LORRAIN, secrétaire administrative, reçoit délégation permanente afin de signer :

en matière juridictionnelle :

- les actes de procédures des dossiers contentieux, à l'exception de ceux ne relevant pas de la compétence de la greffière en chef ;
- les expéditions des décisions de justice rendues par la Cour ;
- les correspondances courantes ne comportant pas de décision.

en matière administrative :

- les copies conformes de documents ;
- les ampliations de décisions à caractère administratif,
- les correspondances courantes ne comportant pas de décision.
- 

Article 3 : Sont désignés pour assurer le greffe, les audiences, exécuter et signer les actes de procédures les agents suivants :

- Madame Christine JADELLOT, secrétaire administrative
- Madame Sabrina ROBINET, secrétaire administrative
- Madame Delphine FRITZ, secrétaire administrative
- Madame Christine SCHRAMM, secrétaire administrative
- Monsieur Fabrice LORRAIN, secrétaire administratif
- Madame Frédérique DUPUY, secrétaire administrative
- Monsieur Olivier BAILLY, adjoint administratif
- Madame Nadine BASSO BOCCABELLA, adjointe administrative
- Madame Aline BAILLY, adjointe administrative
- Madame Véronique CHEVRIER, adjointe administrative
- Monsieur Jean-Yves GAILLARD, adjoint administratif
- Madame Marie-Annick VAULOT, adjointe administrative
- Madame Eve DELORS, adjointe administrative
- Madame Sylvie BLAISE, adjointe administrative
- Madame Valérie FIRMERY, adjointe administrative
- Madame Manon RIVES, adjointe administrative
- Madame Stéphanie GERARD, adjointe administrative
- Madame Nathalie SIKORSKI, adjointe administrative
- Madame Angélique HEIM, adjointe administrative
- Madame Laëtitia KARA, adjointe administrative
- Madame Marie WENTZLER, adjointe administrative
- Monsieur Rémi GRANDGIRARD, attaché principal

Article 4 : La présente décision sera notifiée aux intéressés et publiée sur le site internet de la cour administrative d'appel de Nancy.

Fait à Nancy, le 1<sup>er</sup> janvier 2023

La greffière en chef,



  
Isabelle STOLL